

Les notaires au Québec Témoins et acteurs de notre histoire

Gilles Boileau

Volume 3, numéro 2, janvier 1998

Réels ou fictifs : la contribution des notaires dans la société québécoise

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11215ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Boileau, G. (1998). Les notaires au Québec : témoins et acteurs de notre histoire. *Histoire Québec*, 3(2), 3–3.

Témoins et acteurs de notre histoire

Entre la Fédération des sociétés d'histoire du Québec et les notaires, les relations sont bonnes –elles sont même amicales– et elles durent depuis longtemps déjà. Parmi les précieux témoins de notre histoire, les notaires occupent une place de choix et ils l'occupent depuis de nombreuses générations. Quel individu en effet ou quelle famille québécoise n'a jamais ou n'aura jamais recours aux services d'un notaire? Bien malins ou bien rares sont ceux qui pourraient y arriver. Ils sont bien nombreux les actes que nous posons dans notre vie pour lesquels nous avons besoin d'un «papier officiel» que seul un notaire peut nous donner. La liste serait longue à dresser et elle varierait selon les individus.

S'ils ont toujours un petit rôle à jouer à l'occasion dans la vie des personnes, ils ont dû surtout, au cours de notre histoire, accepter de lourdes responsabilités, que ce soit au niveau local ou régional, voire même provincial. Bien sûr, le notaire Félix-Gabriel Marchand fut premier ministre du Québec en 1897... Mais combien d'autres notaires, moins bien connus et dont la réputation ne dépassait guère les frontières régionales, n'ont-ils pas rempli «dans leur coin» des rôles dont l'utilité ne sera jamais mise en doute. Sans ces hommes minutieux et dévoués, c'est par centaines que l'on compterait les

villages et paroisses du Québec dont nous n'aurions peut-être même plus souvenir aujourd'hui.

Ce qui compte surtout pour nous et ce que nous devons savoir, c'est que les notaires ont été –et sont encore pour une bonne part– la mémoire de la société québécoise. Quel citoyen, quel chercheur en histoire ou en généalogie n'a pas déjà eu recours à des «papiers de notaires». Avec les curés de paroisses responsables de la tenue de l'état civil, on doit aussi aux notaires la bonne conservation d'un partie de nos actes quotidiens.

Quelle est la municipalité, la commission scolaire, le conseil de Fabrique qui n'a pas eu comme secrétaire ou secrétaire-trésorier, pendant de très longues années, un notaire. Dans certains villages, certains notaires cumulaient même ces trois fonctions. Ils devaient parfois en abandonner une pour devenir soit commissaire d'école, marguillier, conseiller municipal ou maire. Au sein de ces organismes, ils n'avaient pas l'habitude de s'en tenir aux rôles secondaires.

C'est parce qu'elle a toujours été consciente de la place de choix occupée par les notaires dans la société québécoise que la Fédération

des sociétés d'histoire du Québec a été heureuse de tenir en septembre 1997, dans la ville de Trois-Rivières, un colloque sur le rôle des notaires dans cette société, en étroite collaboration avec la Chambre des Notaires du Québec et la Fondation du notariat du Québec. C'est avec joie que *Histoire-Québec* vous offre dans ce numéro les diverses communications présentées à cette occasion. Vous y verrez justement, raconté par les notaires eux-mêmes, ce qu'ils ont fait pour la société québécoise au cours des ans.

Ce colloque, qui n'aurait pu avoir lieu sans l'aide amicale et empressée de Me Julien S. Mackay, était également un hommage à ces courageux et vaillants notaires qui ont été parmi les grands acteurs de la rébellion de 1837 dont on aurait pu souligner l'an dernier le 160^e anniversaire. L'année 1997 marquait aussi le 150^e anniversaire de la première loi d'organisation du notariat. Il n'était que juste de le souligner.

Gilles Boileau

